

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré
Mo
b

12123539



04 JUL, 2012

Greffe

N° d'entreprise : 0428.322.009

Dénomination

(en entier) : **CO-JOINT**

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

Siège : rue Côte d'Or, 279 à 4000 Liège

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : opération assimilée à fusion par absorption - modification de l'objet social

Extrait du procès-verbal dressé par Maître Etienne CAPRASSE, notaire à Grâce-Hollogne, le vingt-deux juin deux mil douze, enregistré à Saint-Nicolas, le deux juillet suivant, volume 624, fol. 23, case 11, cinq rôles, sans renvoi (reçu: 25 €), signé: l'inspecteur principal J.-L. CHALANT.

A. L'assemblée générale extraordinaire a décidé de fusionner, par voie d'une opération assimilée à fusion, la société anonyme "CO-JOINT", société absorbante, par absorption de la société anonyme "ETABLISSEMENTS VICTOR POUMAY", ayant son siège social à 4000 Liège, rue Côte d'Or, 279, ayant le numéro d'entreprise 0403.913.542.

Par cette opération, l'intégralité du patrimoine de la société anonyme "ETABLISSEMENTS VICTOR POUMAY", tant les actifs que les passifs, est transférée, suite à sa dissolution sans liquidation, à la société anonyme "CO-JOINT", conformément aux dispositions du projet de fusion et suivant la procédure simplifiée prévue par les articles 719 à 727 du Code des sociétés.

Les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du premier janvier deux mil douze.

Des décisions concordantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société "ETABLISSEMENT VICTOR POUMAY" dans un procès-verbal dressé par le notaire Etienne CAPRASSE, prénommé, le vingt-deux juin deux mil douze.

B. L'assemblée a décidé de modifier l'article deux (2) des statuts reprenant l'objet social de la société, en application de l'article 724 du code des sociétés, par le remplacement de l'ensemble de l'article par le texte suivant :

« La société a pour objet toutes opérations se rattachant à l'importation, l'achat, le montage ou l'assemblage, la fabrication, pour compte propre ou en sous-traitance, la vente, la représentation et l'exportation de joints en tous genres et en toutes matières, y compris les articles connexes, pour l'industrie et l'automobile ainsi que des matières et des accessoires nécessaires à leur fabrication et leur entretien.

La société a pour objet, la fabrication et la vente de courroies et organes de transmission généralement, quelconques, ainsi que tous les articles industriels en cuir ou en caoutchouc.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/07/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/07/2012 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Maître Etienne CAPRASSE, notaire à Grâce-Hollogne.

- Expédition de l'acte, coordination des statuts.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature